



Utiliser une seule voiture lorsque les deux conjoints travaillent : un phénomène essentiellement urbain en Bretagne

En Bretagne, 22 000 couples dont les deux conjoints travaillent ne possèdent qu'une seule voiture, empruntée au quotidien par l'un d'entre eux pour se rendre au travail. Ces couples résident majoritairement au sein d'un grand pôle urbain. Ils sont plutôt jeunes et fréquemment sans enfant. Dans ces couples, la personne qui utilise la voiture pour les déplacements domicile-travail est plus souvent un homme, travaillant en dehors de sa commune de résidence.

Auteurs : Rose Portier (stagiaire Insee), Jean-Marc Lardoux, Serge Le Guen (Insee)

Entre 1990 et 2015, le nombre de couples bi-actifs (*définitions*) résidant en Bretagne a augmenté de 10 % pour atteindre 380 000. Les déplacements domicile-travail s'allongent car l'emploi se concentre de plus en plus dans les grands pôles urbains (*définitions*) alors que les ménages en emploi sont de plus en plus nombreux à s'installer autour des grands pôles. Les membres des couples bi-actifs utilisent dans leur grande majorité la voiture pour se rendre au travail et sont de plus en plus équipés. En 2016, 81 % des couples bi-actifs bretons possèdent au moins deux voitures¹, alors qu'ils n'étaient que 76 % dans ce cas en 2006 (*figure 1*).

En 2016, 62 000 couples bi-actifs disposent d'une seule voiture. Parmi ceux-ci, 30 000 sont des couples dont les deux membres utilisent la voiture comme mode de transport principal pour se rendre au travail (utilisation commune ou covoiturage par exemple). Inversement, 10 000 couples bi-actifs avec une voiture n'en font pas usage pour aller travailler. Parmi les 20 000 personnes les composant, 39 % déclarent ne pas avoir de déplacement pour exercer leur activité, 26 % vont travailler à pied, 21 % en transport en commun et 14 % en deux-roues. Au sein des 22 000 couples restant, faisant l'objet de cette étude, un seul des deux membres prend la voiture pour se rendre à son travail. Le conjoint utilise les transports en commun (33 %), la marche à pied (25 %), un deux-roues (20 %) ou travaille sur place (22 %). Probablement en lien avec l'allongement de la distance entre les lieux de résidence et de travail, le recours aux transports en commun est plus fréquent en 2016 qu'en 2006, au détriment de la marche.

Des couples urbains, jeunes, fréquemment sans enfant

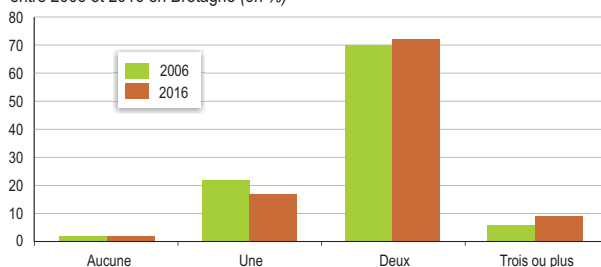
Comparés à l'ensemble des couples bi-actifs bretons, les 22 000 couples étudiés vivent bien plus fréquemment en milieu urbain (*figure 2*). Ainsi, une majorité d'entre eux (55 %) réside dans un grand pôle alors que c'est le cas de moins de 30 % de l'ensemble des couples bi-actifs. À l'opposé, la proportion de couples vivant dans une commune isolée est moindre au sein

de cette population d'étude (11 % contre 18 %).

En particulier, un quart de ces 22 000 couples habitent dans les villes-centres des deux métropoles régionales : 18 % vivent dans la ville de Rennes, qui recense 6 % de l'ensemble de la population bretonne, et 8 % de ces couples résident à Brest, qui compte 4 % de la population régionale. À l'échelle des départements, près de la moitié de ces couples (45 %) résident en Ille-et-Vilaine alors que ce département accueille un tiers de la population bretonne.

1 Plus de quatre couples bi-actifs sur cinq possèdent au moins deux voitures

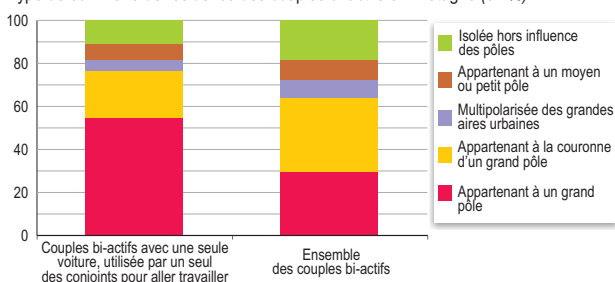
Évolution du nombre de voitures détenues par les couples bi-actifs entre 2006 et 2016 en Bretagne (en %)



Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2016.

2 Des couples majoritairement urbains

Type de commune de résidence des couples bi-actifs en Bretagne (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2016.

Ces 22 000 couples sont composés de personnes relativement jeunes, deux tiers d'entre elles étant âgées de moins de 45 ans. Ces couples ont moins d'enfants, en moyenne, que l'ensemble des couples bi-actifs. En particulier, près de la moitié (43 %) n'en ont aucun alors que c'est le cas de 29 % des couples bi-actifs dans leur ensemble. Les couples avec un enfant (21 %), deux enfants (25 %) et trois enfants ou plus (11 %) sont proportionnellement moins nombreux que dans l'ensemble des couples bi-actifs (respectivement 24 %, 34 % et 13 %).

Le conducteur est plus fréquemment un homme ne travaillant pas dans sa commune de résidence

La distance domicile-travail (*définitions*) définit bien souvent, au sein du couple, lequel des conjoints utilise la voiture pour se rendre au travail². Dans l'ensemble des 22 000 couples étudiés, 61 % des conducteurs sont des navetteurs, c'est-à-dire des individus travaillant dans une autre commune que celle de leur résidence (*définitions*). Parmi les conjoints n'utilisant pas la voiture³, seuls 29 % sont des navetteurs, empruntant ainsi un autre mode de transport pour se rendre à leur travail (marche, vélo, moto, transport en commun).

En particulier, 10 000 des 22 000 couples étudiés sont composés d'une personne travaillant dans la commune de résidence du couple et d'un conjoint travaillant dans une autre commune. Pour 8 500 de ces 10 000 couples, le conducteur est le navetteur. Dans les 1 500 autres couples, le navetteur utilise majoritairement les transports en commun pour se rendre à son travail.

Dans 58 % des couples, le conducteur est un homme. Cette différence significative entre les sexes s'explique en partie par un éloignement plus important du lieu de travail par rapport au domicile pour les hommes.

Les professions intermédiaires et les ouvriers sont plus souvent conducteurs, au contraire des employés

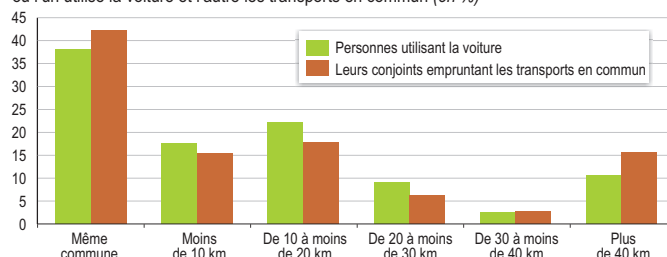
Parmi ces 22 000 couples, les employés représentent 24 % des conducteurs et 40 % des non-conducteurs, alors que le rapport est inversé pour les ouvriers (respectivement 23 % et 13 %) et les professions intermédiaires (respectivement 28 % et 19 %).

En particulier, 19 % sont des couples « ouvrier-employé », 14 % « profession intermédiaire-employé », et dans la grande majorité de ces cas, la personne exerçant une profession d'employé est une femme qui n'utilise pas la voiture pour aller travailler.

Les employés, plus généralement, travaillent plus souvent dans leur commune de résidence. D'ailleurs, parmi les 5 000 non-conducteurs

3 Les transports en commun privilégiés pour les courtes et très longues distances

Distance entre la commune de travail et la commune de résidence des couples bi-actifs où l'un utilise la voiture et l'autre les transports en commun (en %)



Champ : couples bi-actifs disposant d'une seule voiture, utilisée par un seul des conjoints pour aller travailler.

Source : Insee, recensement de la population 2016.

n'utilisant aucun moyen de transport pour se rendre au travail, près de la moitié sont des employés. Les femmes y sont largement majoritaires et deux tiers d'entre elles travaillent dans le secteur de l'action sociale, secteur comprenant des métiers qui s'exercent à domicile tel que la garde d'enfants.

Les transports en commun privilégiés pour les courtes et très longues distances

Dans un tiers des 22 000 couples étudiés, l'individu qui n'utilise pas la voiture emprunte les transports en commun. Au sein de ces 7 300 couples, il est plus fréquent que les non-conducteurs travaillent dans leur commune de résidence (*figure 3*). À l'inverse, les conducteurs représentent une part plus importante des personnes parcourant jusqu'à 30 kilomètres pour aller au travail. Enfin, les personnes utilisant les transports en commun redeviennent majoritaires dès lors que la distance entre la commune de travail et celle de résidence dépasse 30 kilomètres. Les déplacements longs (plus de 100 kilomètres) sont essentiellement effectués par des cadres.

Ces 7 300 couples travaillent principalement à Rennes, où 23 % des conducteurs et 40 % des conjoints se déplaçant en transports en commun exercent leur activité, puis, dans une moindre mesure et avec un écart moins prononcé entre conducteurs et non-conducteurs, à Brest, Lorient et Quimper. Enfin, toujours parmi ces 7 300 couples, près de 3 % des personnes se déplaçant en transport en commun vont travailler à Paris. ■

2- Conjoint appelé par la suite « conducteur »

3- Appelés par la suite « non-conducteurs »

Définitions

Dans cette étude, un **couple bi-actif** est un couple dont les deux membres ont un emploi.

Un **navetteur** est une personne ayant un emploi et qui travaille dans une commune autre que celle où il réside.

Le zonage en aires urbaines de 2010 propose une mesure des aires d'influence des villes sur le territoire. Les **grands pôles urbains** sont les unités urbaines comptant

au moins 10 000 emplois, les **couronnes des grands pôles** sont composées des communes dont au moins 40 % des actifs occupés y résidant travaillent hors de la commune, dans un grand pôle ou dans sa couronne. Les **communes isolées hors influence des pôles** sont toutes celles qui ne font partie ni d'une aire urbaine, ni des communes multipolarisées.

La **distance domicile-travail** est déterminée par la route, entre les chefs-lieux des communes de résidence et de travail. Par convention, lorsque la commune de résidence est la même que celle de travail, la distance domicile-travail est nulle.

Pour en savoir plus

- « Couples bi-actifs en Bretagne : des lieux de travail et de résidence toujours plus dissociés », Hervé Bovi, Émeric Marguerite, Michel Rouxel (Insee) – Dans : *Insee Flash Bretagne*, n° 52 (2019, oct.)
- « Dans les couples aux emplois "distants", le plus qualifié fait la route », Jean-François Hervé, Ludvine Neveu-Cheramy (Insee) – Dans : *Insee Analyses Bretagne*, n° 18 (2015, mai)
- « Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent », Robert Reynard, Vincent Vallès (Insee) – Dans : *Insee Première*, n° 1771 (2019, sept.)
- « En Bretagne, la moitié des navetteurs travaille à plus de 15 km de leur domicile », Carole Helleux, (Insee) – Dans : *Insee Flash Bretagne*, n° 20 (2016, oct.)

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantis

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013
© Insee 2020



Insee
Mesurer pour comprendre